



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

COTOREP

Question écrite n° 28813

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés auxquelles se trouvent confrontées les personnes handicapées ou victimes d'accidents du travail, sollicitant l'intervention de la COTOREP. Il s'avère en effet, et c'est notamment le cas dans le Valenciennois, que l'importance du nombre des dossiers à traiter et l'insuffisance des effectifs ne permettent pas d'assurer aux usagers l'accueil physique ou téléphonique, et de leur apporter par conséquent les informations ou les assurances auxquelles ces personnes peuvent légitimement prétendre. De même, les services sociaux communaux se heurtent à ces difficultés lorsqu'ils sont amenés à intervenir en faveur d'habitants faisant appel à leur appui. Tenant compte de ces divers éléments qui pénalisent des catégories, parmi les plus fragilisées de nos populations, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour pallier ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28813

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8879